

Commune de La Ferté-Bernard

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n°2026-04-04

Relative à la location longue durée d'un broyeur de branches de marque KUBOTA

LE MAIRE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260421-DEC2026-04-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique en vigueur,
- VU la délibération du 7 avril 2026 du Conseil municipal, prise sur le fondement de l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales, portant délégation d'attribution de l'organe délibérant et autorisant Monsieur le Maire à :
 - 4° - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU la nécessité pour la commune de disposer d'un matériel de broyage à usage professionnel ;
- VU l'offre de location longue durée proposée par l'entreprise JOLIVET, située rue Robert SCHUMAN à La Ferté-Bernard.

CONSIDÉRANT que cet outil de broyage répond parfaitement aux besoins de la commune en termes d'utilisation professionnelle ;

DÉCIDE

Article 1 : la commune de La Ferté-Bernard conclut un contrat de location longue durée pour un matériel professionnel de broyage de branches, selon les conditions suivantes :

- modèle : EVO 165P BROYEUR GREENMECH
- Prix du matériel HT : 29 500 €,
- option d'achat HT : 295 € à 1 mois du dernier loyer,
- durée du contrat : 60 mois
- montant du loyer mensuel HT : 569.94 €

Article 2 : Le financement de cette location sera imputé sur le budget de la commune.

Article 3 : Le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

A. Jolivet le

18 MAI 2026

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Mamers ;
- à Madame la Trésorière de La Ferté-Bernard.

Fait à La Ferté-Bernard, le 20 avril 2026

